



Monsieur le Maire Honoraire,
Mesdames, Messieurs, les adjoints et conseillers municipaux,
Mesdames, Messieurs, les représentants d'associations,
Mesdames, Messieurs.

Une année chasse l'autre et je voudrais tout d'abord vous remercier d'avoir répondu à l'invitation du conseil municipal et excuser les conseillers absents retenus par leurs obligations professionnelles.

C'est une tradition que de nous retrouver au commencement d'une nouvelle année, en ce mois de janvier 2015, pour échanger nos vœux et exprimer des projets.

Permettez-moi de vous souhaiter, à vous, à vos enfants, à vos proches, à tous ceux qui vous sont chers, une très bonne année 2015, une année d'épanouissement dans votre vie personnelle, professionnelle, associative, culturelle ou sportive, et une bonne santé à tous.

Des vœux de santé et de bonheur, mais aussi de retour à meilleure fortune pour ceux qui ont rencontré et parfois rencontrent encore quelques difficultés, qu'elles soient d'ordre professionnel ou familial.

Nous aurons, bien sûr, une pensée plus particulière pour nos concitoyens les plus âgés, affectés par la maladie ou la dépendance et qui ont un grand besoin de notre soutien.

L'année 2014, année des élections municipales, a entraîné le renouvellement de l'équipe municipale qui s'est aussitôt mise au travail.

Nous avons organisé l'accueil des enfants dans l'espace périscolaire nouvellement créé de 7h30 à 8h50.

En concertation avec l'équipe enseignante les Nouvelles Activités Périscolaires (N.A.P.) sont mises en place de 15 h 45 mn à 16 h 30 mn, elles ne sont pas obligatoires.

Nous avons aménagé la médiathèque qui sera opérationnelle, pour son ouverture au public, mercredi 14 janvier 2015, les plantations sont réalisées, les travaux extérieurs seront entrepris dès le printemps.

L'actualité particulière de ces derniers jours, nous rappelle que l'écriture ou la caricature nous permet le développement intellectuel, et l'importance de la liberté d'expression dans un pays démocratique.

*Je citerai CABU "**La bêtise est universelle**" alors exprimons notre solidarité aux familles de ceux qui sont morts et en leur mémoire en fréquentant sans modération la médiathèque.*

Nous avons suivi avec attention les suites données à la liquidation judiciaire de la SAS Céramiques WOESTELANDT.

Nous sommes toujours attentifs aux décisions futures de la préfecture du Nord, vis-à-vis de la demande d'autorisation d'exploiter la carrière, formulée par la Société Nouvelle WOESTELANDT.

Nous avons contacté l'EPF, l'Etablissement Public Financier, pour un plan de financement prévisionnel d'un autre projet et agissons pour le bien être des Nieurlétois.

L'incivilité est présente sur la commune, peut-être dans des proportions moindres qu'ailleurs et elle ne concerne pas que les jeunes. L'exacerbation, l'intolérance parfois de certains Nieurlétois peuvent causer des nuisances pour autrui.

- Le non-respect des limitations de vitesse, principalement dans le centre village, limité à 30 km/h, peut être dangereux pour nos enfants et nous-même.
- Le stationnement sur les trottoirs, obligeant les mères de famille, avec leur poussette, à marcher sur la chaussée, ainsi que les personnes âgées ou à mobilité réduite.
- L'utilisation abusive du container à déchets verts : sacs plastiques ou autres détritrus non autorisés à cet endroit.

La tranquillité publique, l'accès aux droits fondamentaux, le renforcement de la démocratie locale, la préservation de notre environnement sont autant de sujets sur lesquels nous travaillons avec les partenaires concernés, mais il est de notre devoir à tous de respecter les règles, les locaux, lieux publics mis à notre disposition, ainsi que nos concitoyens pour le mieux vivre ensemble.

Concernant les travaux

La mise en place de la CCHF, la communauté de communes des hauts de Flandre, s'harmonise, mais elle baisse considérablement notre budget voirie, cependant elle nous permet d'espérer d'autres réalisations dans les années à venir.

Ont été réalisés en 2014 :

- Des travaux d'entretien de l'église,
- Le curage de l'embarcadère en bas de la place et l'embarcadère municipal,
- Le curage des fossés route de St Momelin, chemin des Abesses, chemin du Bois,
- La réfection de la chaussée ancien chemin de St Omer,
- Les travaux d'assainissement route du Ham et le chemin piétonnier créé à cette occasion sera gravillonné au printemps.
- Le parc naturel des caps et marais d'opal a posé une barrière traditionnelle, en chêne avec contrepoids, au verger à maraude.
- Du matériel a été acheté en remplacement ou en complément du matériel existant.
- Les travaux d'aménagement extérieurs de la médiathèque continueront, la haie bocagère est 6 arbres fruitiers sont déjà plantés.
- La réfection de la toiture de l'école sera réalisée pendant les vacances d'avril.
- Ensuite suivront les peintures et aménagements intérieurs, de la salle de classe, du couloir et du bureau de la Directrice.
- Au printemps également la 2^{ème} tranche des travaux ancien chemin de St Omer avec la pose de l'enrobé.

Ont été délivrés en 2014 :

2 permis de construire pour des bâtiments agricoles (Thierry Veyer et Bernard Verclitte)
Et un pour une reconstruction d'habitation (Guy Verbeke).

La commission information et culture, présidée par Martine SPETER, a tout de suite travaillé sur la rédaction des divers règlements concernant les Nouvelles Activités Périscolaires et la garderie.

L'informatique de la mairie et de l'école a été partiellement renouvelée, toutes les impressions regroupées sur le photocopieur et les imprimantes supprimées. Nous avons gagné en efficacité et réalisé des économies en papier et cartouches d'encre.

Vous l'avez constaté, le Nieurlet info, propice à la rédaction d'annonces brèves pour vous informer régulièrement, rédigé en format lettre recto-verso, est distribué par les élus selon la disponibilité de chacun.

Un bulletin d'informations municipales paraîtra annuellement au mois de janvier. Il relatera les principaux événements de la vie communale et associative.

En complément la commission a mis en place un site internet, site gratuit pour la commune, il cumule les avantages de plusieurs formules, par sa capacité à relayer aussi bien les informations immédiates et pratiques, il est également un outil de promotion pour la commune, ses associations et ses entreprises.

Chacun de chez soi, peut désormais consulter ou télécharger :

- les comptes-rendus de conseil municipal,
- les tarifs de location du restaurant scolaire,
- avoir connaissances des services de proximité,
- y trouver les renseignements pratiques,
- consulter l'agenda des diverses manifestations sur la commune.
- Les parents peuvent prendre connaissance des menus de la cantine, des tarifs de la cantine, de la garderie des NAP....
- Vous trouverez les principaux liens permettant l'accès aux portails des diverses administrations, les informations sur les procédures à suivre et les formalités à accomplir dans le cadre de démarches administratives...

Bien entendu, le secrétariat de la mairie est toujours ouvert pour toutes informations, j'en profite pour remercier Clarisse et Catherine qui sont disponibles et vous reçoivent avec le sourire.

La médiathèque, inaugurée hier en présence du sous-préfet, sera ouverte au public mercredi 14 janvier dès 16h, ensuite les mardis et vendredis de 15h45 à 17h30, le mercredi de 16h à 19h

Ces horaires pourront être modifiés suivant la fréquentation ou la demande.

La commission a travaillé sur le règlement et la charte, consultables sur le site internet communal, ils seront distribués en même temps que le bulletin municipal.

Martine, Danièle et Catherine, ont veillé à ce que la médiathèque et la garderie soient aménagées d'une façon agréable et ludique, afin que chaque Nieurlétois ait envie de s'y rendre.

La responsable de la médiathèque est Catherine, qui assurera les permanences assistée de bénévoles, Mmes Danièle MOREL, Martine SPETER et Michèle COTTREZ elles ont participé à la préparation pour l'ouverture et on peut déjà les remercier pour leur engagement et dévouement.

Décidée par le conseil municipal, la cotisation annuelle sera :

- Pour les Nieurlétois :
 - 1 euro pour la carte famille avec enfants de moins de 18 ans,
 - 1 euro pour les plus de 18 ans.
- Pour les personnes venant des villages voisins :
 - la cotisation sera de 5 euros par lecteur.

Nous sommes fiers et heureux de ce qui a d'ores et déjà été réalisé et nous savons tous qu'il reste beaucoup à faire.

Un point sur l'état civil

En 2014 sont nés :

Baptiste Frédéric Ethan	DEMOL	le 12 janvier	à Blendecques
Oscar Etienne Jean-Pierre	BELLEVAL	le 8 février	à Blendecques
Maëva Samantha Valérie	DERYCK	le 20 février	à Blendecques
Mathis Gilles Bruno	BECAERT	le 21 mars	à Blendecques
Léa Sophie Emilie	DEGRAVE-GRAVELINES	le 11 avril	à Blendecques
Hugo	WIGNACOURT-HAMMAN	le 11 août	à Forbach
Kyllian Christian Henri	LAGATIE	le 5 septembre	à Hazebrouck
Lucas Jean-Marc Didier	NORMAND	le 6 décembre	à Blendecques
Lilou Fiona Sylvie	MESSAOUD	le 13 décembre	à Blendecques

Soit 9 naissances.

2 Mariages ont eu lieu en 2014

Albert DUBIEZ	et	Karine DELAVIEZ	le 5 juillet
Aymeric DIENNE	et	Albane DECOOL	le 13 Septembre

Malheureusement nous déplorons 9 Décès

Yvonne DELOSIERE	veuve EDEN	le 18 février	à Nieurlet
Jannine DELPLACE	veuve CARPENTIER	le 24 février	à Lille
Andrée SERGEANT	veuve PAUWELS	le 27 février	à Nieurlet
Claire POUPE	épouse PREVOST	le 8 mars	à Helfaut
Eléanor LEFEBVRE	BERNARD	le 25 mars	à Nieurlet
Jeanne DEKEISTER	veuve VERBEKE	le 2 avril	à Nieurlet
Gilbert PREVOST		le 17 avril	à Lille
Claude SPETER		le 17 juin	à Helfaut
Véronique PEREIRA	épouse VANDERBAUWEDE	le 13 décembre	à Helfaut

La population légale en vigueur de la commune de Nieurlet à compter du 1^{er} janvier 2015 est de 1006 habitants :997 pour la population municipale, 9 la population comptée à part (certaines personnes dont leur résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire).

Le conseil municipal, les représentants des associations locales et les commerçants, se joignent à moi pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants.

Cette démarche s'inscrit dans notre tradition d'hospitalité et de convivialité, nous ferons en sorte que vous ne soyez pas trop désorientés et les possibilités offertes par la vie associative vous seront présentées.

Pour toutes informations n'hésitez pas à venir nous rencontrer à la mairie, les heures d'ouverture et autres informations pratiques sont dans le bulletin municipal à paraître ce mois-ci.

Il nous faut encore et toujours progresser et préparer l'avenir ce à quoi nous nous employons dans un climat serein et réaliste, un esprit constructif, soyons les garants des deniers publics en bon père de famille.

A toutes et à tous je vous souhaite une nouvelle fois de l'optimisme pour une belle et heureuse année 2015.

*Votre Maire,
Dominique Marquis.*